

Baie-des-Rochers | Port-aux-Quilles | Saint-Siméon | Port-au-Persil

Fenêtre sur le fleuve

SAINT-SIMÉON
**VILLAGE
NATURE**
de Charlevoix

Carrefour de Charlevoix



Prévisions budgétaires 2023

Adoptées le 12 décembre 2022



502, rue Saint-Laurent, C.P. 98, Saint-Siméon (Québec) G0T 1X0 • 418 620-5010 • Téléc. 418 620-5011 • info@saintsimeon.ca

www.saintsimeon.ca



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate
273-CP-12-12-22

SAINT-SIMÉON DÉPOSE UN BUDGET EN NAVIGANT AVEC L'INFLATION!

Saint-Siméon, lundi 12 décembre 2022. La municipalité de Saint-Siméon dépose ses prévisions budgétaires 2023. Un budget qui atteint 3M\$. Avec les augmentations importantes dues à l'inflation des frais fixes et la hausse dans les quotes-parts de la MRC de Charlevoix-Est, le budget fera l'objet d'une importante augmentation pour la première fois depuis 5 ans.

Une affectation de 200 000 \$ est appropriée. La dette totale à long terme est de 2 201 400 \$. Notre pourcentage de richesse foncière ayant passé de 7,18 % à 7,83 % a pesé lourd sur notre quote-part à la MRC de Charlevoix-Est, passant de 352 041 \$ à 450 116 \$ soit une hausse de 98 075 \$. À elle seule, la quote-part pour les matières résiduelles augmente de 83 688 \$ en considérant l'ajout du compostage.

Le Conseil annonce que pour faire face à l'inflation, il y a augmentation de .02¢ sur la taxe foncière passant de .93¢ à .95¢ du 100\$ d'évaluation pour le résidentiel et à 1,29 \$ pour le non résidentiel. En ce qui a trait aux taxes de services, la taxe d'ordures subit une augmentation due à la hausse du contrat de la collecte. Elle passera de 215\$ à 226 \$. Une nouvelle taxe de services de 100 \$ est imposée pour le compostage (bac brun inclus) et une hausse pour le service de la vidange de fosse septique passe de 115\$ à 143\$ et à demi-tarif pour les résidences secondaires.

Le prix du bac brun vous est facturé à 50 \$, alors que son prix coûtant est de 100 \$.

De plus, afin de nous conformer aux exigences du MAMH, nous avons dû installer, en 2022, des compteurs d'eau dans les commerces à faible débit; ils seront facturés aux propriétaires concernés au prix coûtant. Le prix varie entre 530 \$ et 1 216 \$. Ce montant sera étalé sur deux (2) ans.

« Pour la première fois depuis 5 ans, le Conseil doit prendre les mesures fiscales pour répondre à l'inflation qui nous affecte tous. Nous avons tout fait pour couper là où nous le pouvions sans affecter nos services aux citoyens et le développement. N'eût été l'arrivée du compostage, votre compte de taxes aurait subi une augmentation de 2 % » explique le maire Sylvain Tremblay.

Pour une 2^e année, nous proposons un budget participatif qui sera ouvert aux idées de tous les citoyens.

La municipalité de Saint-Siméon qui compte 1 154 habitants avec une superficie de 414 km carrés veut, cette année, amorcer une consultation avec la société civile pour orienter son développement pour être durable et responsable.



20 000 \$

pour un budget participatif

Pour une deuxième année, le conseil municipal annonce le retour du budget participatif. Pour 2023, ce sont les citoyens qui sont invités à nous soumettre leurs idées.

Qu'est-ce qu'un budget participatif ?

C'est un processus encadré qui permet aux citoyens de décider de la façon dont une partie du budget municipal sera investi. Le budget participatif offre l'occasion à toute la population de s'impliquer concrètement dans l'amélioration de leur milieu de vie. Cela permet aux résidents de la municipalité d'améliorer leurs connaissances du fonctionnement de l'administration municipale. Cette méthode offre une démarche démocratique et inclusive importante.

Ce processus s'inscrit dans nos objectifs d'une plus grande participation citoyenne.

L'an passé, c'est l'aménagement de mobilier sur la plage qui a été réalisé. Il sera installé dès le printemps 2023.

Comment ça fonctionne ?

Jusqu'au 15 février 2023, les citoyens sont invités à soumettre des idées stimulantes pouvant être réalisées sur le territoire en 2023. Aucun thème particulier n'est exigé, ils peuvent ainsi laisser libre cours à leur imagination et proposer des idées liées à l'environnement, à la communauté, aux arts et à la culture, aux sports, à l'accessibilité, aux nouveaux citoyens, à la jeunesse, aux aînés, au développement du territoire, etc.

Comment participer ?

Les citoyens pourront déposer leur idée soit en ligne à info@saintsimeon.ca, par la poste, ou dans l'une des boîtes de scrutin sises à l'hôtel de ville, au bureau de poste, au Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay, à l'école Marie-Victorin ou au local de l'Âge d'or. Pour être admissible, le projet doit répondre à certains critères, notamment :

- être soumis par un résident ou un groupe de résidents qui habitent sur le territoire de la municipalité de Saint-Siméon;
- représenter une dépense d'immobilisation, soit une infrastructure ou un équipement ayant une durée de vie utile de plus de trois ans;
- répondre à un besoin collectif et servir l'intérêt public.

Analyse des projets soumis

Le comité de sélection formé du conseil municipal et du comité consultatif de citoyens de Saint-Siméon retiendra quatre (4) projets qui seront soumis au vote à la population.

Période de vote

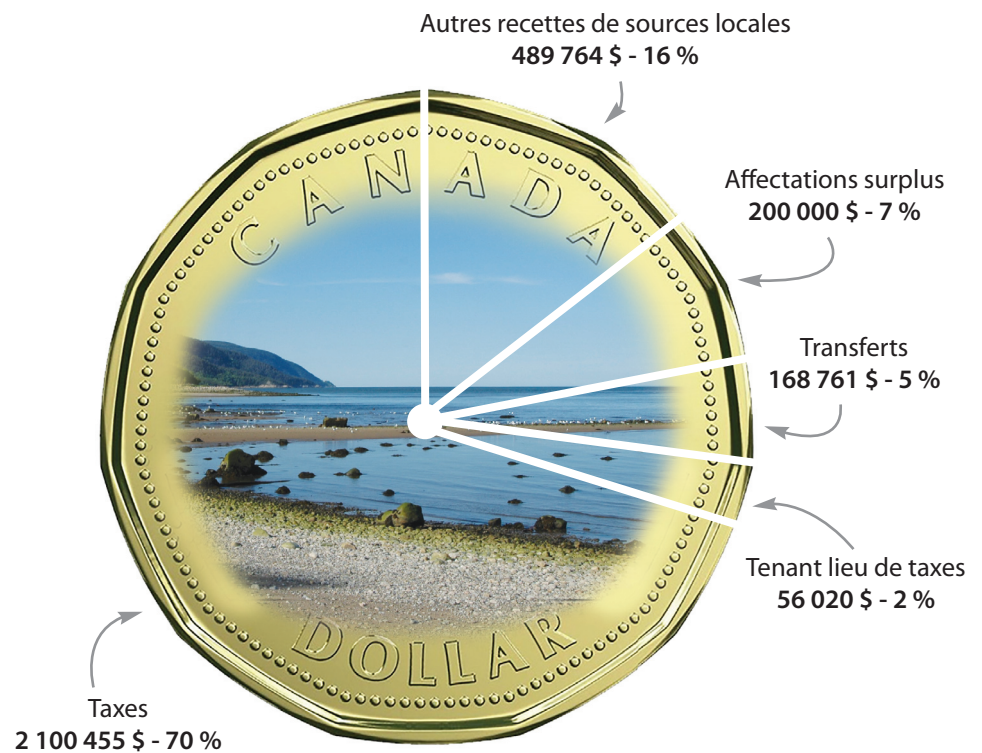
Les informations sur le processus de votation seront publiées dans le prochain bulletin municipal, édition de mars 2023.

Revenus sommaires - 3 015 000 \$

	2022	2023	ÉCART
Taxes	1 938 405 \$	2 100 455 \$	162 050 \$
Paiement tenant lieu de taxes	47 000	56 020	9 020
Autres recettes de sources locales	401 079	489 764	88 685
Transferts	142 016	168 761	26 745
Appropriation du surplus	200 000	200 000	Ø
Total des revenus	2 728 500	3 015 000	286 500

Revenus 3 015 000 \$

Revenus d'opération

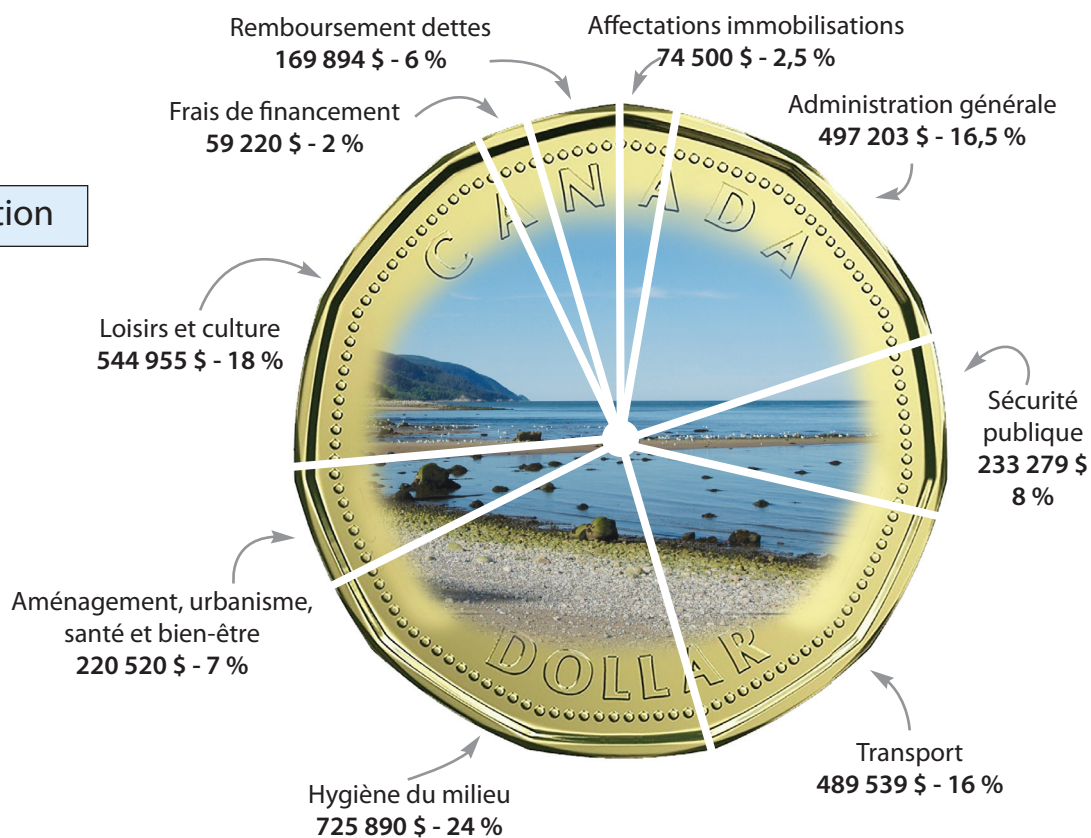


Dépenses sommaires - 3 015 000 \$

	2022	2023	ÉCART
Administration générale	482 625 \$	497 203 \$	14 578 \$
Sécurité publique	229 421	233 279	3 858
Transport routier	460 892	489 539	28 647
Hygiène du milieu	594 964	725 890	130 926
Santé et bien-être	8 000	5 000	- 3 000
Aménagement, urbanisme et développement	190 736	215 520	24 784
Loisirs et culture	482 492	544 955	62 463
Frais de financement	56 628	59 220	2 592
Remboursement des dettes	159 742	169 894	10 152
Affectations immobilisations	63 000	74 500	11 500
Total des dépenses	2 728 500	3 015 000	286 500

Dépenses 3 015 000 \$

Dépenses d'opération



Revenus détaillés (3 015 000 \$)

Taxes		2 100 455 \$
Foncière :	1 331 400 \$	
Eau :	219 055	
Assainissement :	184 000	
Ordures :	219 000	
Collecte sélective :	51 000	
Compostage :	96 000	
Paiement tenant lieu de taxes		56 020 \$
Foyer :	36 300 \$	
École :	18 000	
Terrains gouvernementaux :	1 720	
Autres recettes de sources locales		489 764 \$
Services rendus aux organismes municipaux :	9 138 \$	
Permis, mutations, intérêts, etc. :	134 700	
Autres (photocopies, loyers, etc.) :	28 676	
Camping :	228 150	
Loisirs :	24 550	
Culturelles :	64 550	
Transferts		168 761 \$
Inconditionnels :	69 364 \$	
Conditionnels :	99 397	
Affectations (appropriation du surplus)		200 000 \$



Dépenses détaillées (3 015 000 \$)

Administration générale	497 203 \$	Loisirs et culture	544 955 \$
Législation :	77 326 \$	Centres communautaires :	165 000 \$
Gestion financière :	264 850	Carnaval, festival, camp de jour & relâche :	103 850
Gestion du personnel :	2 500	Maison de Jeunes :	3 350
Greffe :	4 000	Piste de ski :	4 035
Évaluation :	53 318	Patinoire :	22 550
Autres :	95 209	Plage :	5 670
Sécurité publique	233 279 \$	Camping :	165 750
Police :	111 964 \$	Parc de Baie-des-Rochers :	10 600
Pompiers :	120 000	Subventions aux organismes de loisirs :	2 500
Sécurité civile :	1 315	Bibliothèque :	20 850
Transport	489 539 \$	Patrimoine :	18 800
Voirie :	319 600 \$	Gestion :	22 000
Enlèvement de la neige :	131 500	Frais de financement (intérêts)	59 220 \$
Éclairage des rues :	20 500	Eau potable :	5 923 \$
Circulation / Transport en commun :	17 939	Réfection de routes :	26 397
Hygiène du milieu	725 890 \$	Incendie :	2 604
Aqueduc :	202 070 \$	Loisirs :	2 804
Assainissement :	185 225	Bibliothèque :	4 694
Matières résiduelles :	338 595	Assainissement :	7 143
Santé et bien-être	5 000 \$	Infrastructures :	6 355
Logement social :	5 000 \$	Frais bancaires :	3 300
Aménagement, urbanisme, développement	215 520 \$	Remboursement en capital	169 894 \$
Urbanisme :	59 871 \$	Eau potable :	19 103 \$
Développement :	115 924	Réfection de routes :	28 536
Comité d'embellissement :	15 000	Assainissement :	28 200
Village-relais + Politique familiale :	7 975	Loisirs :	12 800
Patrimoine & Mise en valeur :	16 750	Incendie :	19 800
		Bibliothèque :	16 000
		Infrastructures :	20 497
		Fonds de roulement :	24 958
		Immobilisations	74 500 \$
		Incendie :	10 000 \$
		Signalisation :	4 000
		Voirie :	34 000
		Aménagement :	6 500
		Budget participatif :	20 000

Dépenses détaillées des immobilisations (74 500 \$)

BUDGET PARTICIPATIF : 20 000 \$

Soumis au vote à la population



INCENDIE : 10 000 \$

Création d'une réserve en vue de remplacer les appareils respiratoires



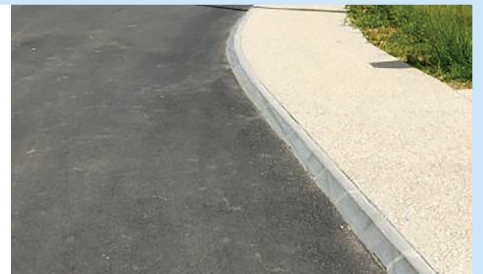
SIGNALISATION : 4 000 \$

Identification des nouvelles adresses remplaçant le chemin du Lac-du-Port-aux-Quilles



VOIRIE : 34 000 \$

Réfection de trottoirs (rue Saint-Laurent)



AMÉNAGEMENT ET INFRASTRUCTURES : 6 500 \$

Dépôt de projets structurants



Dépenses par objet (3 015 000 \$)

		2022	2023	ÉCART
000	Immobilisations	63 000 \$	74 500 \$	11 500 \$
100	Salaires	798 575	829 231	30 656
200	Avantages sociaux	150 365	157 180	6 815
300	Frais de déplacement	11 850	12 461	611
	Communication	38 775	40 820	2 045
400	Services professionnels	43 200	48 150	4 950
	Services juridiques	15 000	15 000	Ø
	Police	108 935	111 964	3 029
	Vérificateur	13 000	15 000	2 000
	Informatique	17 700	19 000	1 300
	Gestion du personnel	2 500	2 500	Ø
	Assurances	62 500	62 150	- 350
	Contrats	88 773	135 171	46 398
	Formation	31 760	29 350	- 2 410
	Immatriculation	13 600	10 400	- 3 200
	Réception	5 850	6 650	800
	Permis - cotisations	23 850	39 850	16 000
500	Baux	6 000	6 075	75
	Location de machinerie	53 450	64 350	10 900
	Ent. & rép. mach. & infras.	135 654	108 800	- 26 854
600	Gravier, asphalte, sel / sable	57 000	57 000	Ø
	Carburant, propane-pr. chimique	38 600	50 500	11 900
	Pièces et accessoires	67 650	108 383	40 733
	Vêtements	26 800	28 800	2 000
	Produits ménagers	3 500	4 600	1 100
	Fourniture	19 750	28 200	8 450
	Électricité	135 245	135 300	55
800	Frais de financement	61 628	66 020	4 392
	Dettes	159 742	169 894	10 152
900	Quote-part MRC	356 378	450 116	93 738
	Entraide	7 620	7 735	115
	Vidange fosses septiques	36 500	41 000	4 500
	OH	5 000	5 000	Ø
	Autres	7 000	7 000	Ø
	Subventions et activités	61 750	66 850	5 100
		2 728 500 \$	3 015 000 \$	286 500 \$

Taux de taxes 2023

2.1 Foncière (augmentation de 0,02¢ du 100 \$)

Résidentielle :	0,95¢/100 \$
Immeubles agricoles :	0,95¢/100 \$
Terrains vagues desservis :	0,95¢/100 \$
Immeubles de 6 logements et plus :	1,25\$/100 \$
Immeubles non résidentiels :	1,29\$/100 \$
Immeubles industriels :	1,29\$/100 \$

Outre les dépenses générales, une partie de la taxe foncière est utilisée comme suit :

0,09¢/100 \$	pour payer la facture de la Sûreté du Québec
0,13¢/100 \$	pour payer la quote-part générale de la MRC
0,02¢/100 \$	dette pour le service incendie (caserne + camion)
0,01¢/100 \$	dette pour le Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay (réaménagement du hall)
0,01¢/100 \$	dette pour la biblio (réaménagement)
0,06¢/100 \$	dette pour la mise à niveau des infrastructures



Taxes de services

2.2 Ordure (augmentation de 5 %)

- Par logement : passe de 215 \$ à 226 \$
- Par résidence secondaire : passe de 182 \$ à 191 \$ (chalet non desservi)
- Par commerce, tarif de base : passe de 325 \$ à 342 \$



2.3 Collecte sélective (stable)

- Par logement : 45 \$
- Par résidence secondaire : 30 \$ (chalet non desservi)
- Par commerce : entre 75 \$ et 396,50 \$



2.4 Compostage (nouveau)

- Par logement : 100 \$
- Par résidence secondaire : 82,50 \$ (chalet non desservi)
- Par commerce : entre 140 \$ et 540 \$



2.5 Aqueduc (stable)

Secteur village

- Par logement : 355 \$
- Par commerce : 443 \$
- Terrains vacants desservis : entre 156 \$ et 508 \$

Pour les piscines :

- 1 000 à 10 000 gallons : 45 \$
- plus de 10 000 gallons : 67,50 \$

Patinoires (2 réseaux) :

- propriétaire branché sur un réseau d'aqueduc municipal : 55 \$

Secteur de Baie-des-Rochers

- Par logement : 222 \$
- Par commerce : 383 \$
- Terrains vacants desservis : entre 101 \$ et 302 \$

Pour les piscines :

- 1 000 à 10 000 gallons : 37 \$
- plus de 10 000 gallons : 61,50 \$



2.6 Égoût assainissement (stable)

- Par logement : 275,50 \$
- Par commerce de base : 378,50 \$
- Pour les terrains vacants desservis : entre 128,50 \$ et 378,50 \$



2.7 Vidange et traitement des fosses septiques (augmentation de 24,4 %)

- Résidence ou commerce permanent : passe de 115 \$ à 143 \$
- Résidence ou commerce saisonnier : passe de 57,50 \$ à 71,50 \$

Fréquence de la vidange :

- aux 2 ans pour une résidence ou un commerce permanent;
- aux 4 ans pour une résidence ou un commerce saisonnier.

À noter que la MRC confirme un gel des tarifs pour 5 ans.

En cas de disparité entre ces taux et les règlements officiels, ces derniers prévaudront.



Portrait financier

Richesse foncière

Total de l'évaluation imposable :	133 441 250 \$
Total non imposable :	13 501 700
Évaluation totale :	146 942 950 \$

Surplus

Au 31 décembre 2021, nos livres affichaient un surplus non affecté de 292 545 \$

Réserves

Au 31 décembre 2021, nos livres affichaient les réserves totalisant 304 500 \$:

- Disposition des boues des étangs :	120 000 \$
- Programme d'aide aux entreprises :	24 000
- Matières organiques (3 ^e voie) :	20 000
- Investissements futurs :	135 000
- Place Modesto-Zadra :	5 500

Dettes

Au 31 décembre 2021, nos livres affichaient les dettes totalisant 2 201 400 \$

Eau potable :	270 862 \$
- Incendie :	210 500
- Centre communautaire :	112 500
- Bibliothèque :	266 600
- Installation sanitaire :	459 500
- Rue Belley :	590 800
- Infrastructures (parapluie)	290 638

Plan triennal d'immobilisation 2023-2024-2025

	2023	2024	2025	Mode de financement prévu
Sécurité civile				
Remplacement des appareils respiratoires			105 000 \$	MSP & fonds municipaux réservés
Équipement SUMI	35 000 \$			MSP & fonds municipalité
Transport				
Rue Tremblay, du Quai et Bilodeau	477 000 \$			Programme d'aide à la voirie locale 2023 : 70 % et RE : 30 %
Trottoir	180 000 \$			MTQ et municipalité
Réfection du chemin McLaren	269 000 \$			Programme d'aide à la voirie locale 2022 : 70 % et RE : 30 %
Réfection du chemin de Port-au-Persil	2 635 000 \$			Programme d'aide à la voirie locale 2022 : 70 % et RE : 30 %
Station de vélos électriques à la station touristique Halte des bouleaux		5 000 \$		MTQ et Fonds d'administration 50-50
Projet réaménagement stationnement école primaire : bordures de rues	10 000 \$			Réserve sablière
Hygiène du milieu				
Contournement aqueduc rue Saint-Laurent	700 000 \$			Programme TECQ 2019-2023
Rue Lowe	265 000 \$			Programme TECQ 2019-2023
Loisirs et culture				
Aménagement du Lac Noir	5 000 \$			MERN 50 % et municipalité 50 %
Aménager un toit sur la patinoire	1 600 000 \$			Programme Innovation Bois 50 %, commanditaires et RE
Parc municipal de Baie-des-Rochers	365 000 \$			Tourisme Charlevoix, Fonds vitalisation et municipalité
Piste de ski de fond			50 000 \$	Fonds vitalisation et RE
Bâtiments & infrastructures				
CCRMT : Rénovation cuisine et réfection de la façade	250 000 \$			Programme : PRABAM 75 % et RE
Bâtiment accueil de la station touristique	410 000 \$			MEEES, Fonds vitalisation et RE
Aménager un belvédère au 4 ^e chute	5 300 \$			Table des paysages
* RE : Règlement d'emprunt				

Compte de taxes 2023

Compte de taxes basé sur l'évaluation moyenne d'une maison unifamiliale de 140 380 \$
avec les services municipaux.

	Secteur villageois		Écart	Secteur Baie-des-Rochers		Écart
	2022	2023		2022	2023	
Taxe foncière	1 300,00 \$	1 333,61 \$	33,61 \$	1 300,00 \$	1 333,61 \$	33,61 \$
Aqueduc	355,00	355,00	-	222,00	222,00	-
Égout	275,50	275,50	-	115,00	143,00 Vidange fosse septique	28,00
Ordures	215,00	226,00	11,00	215,00	226,00	11,00
Collecte sélective	45,00	45,00	-	45,00	45,00	-
Compostage	-	100,00	100,00	-	100,00	100,00
	2 190,50	2 335,11	144,61	1 897,00	2 069,61	172,61

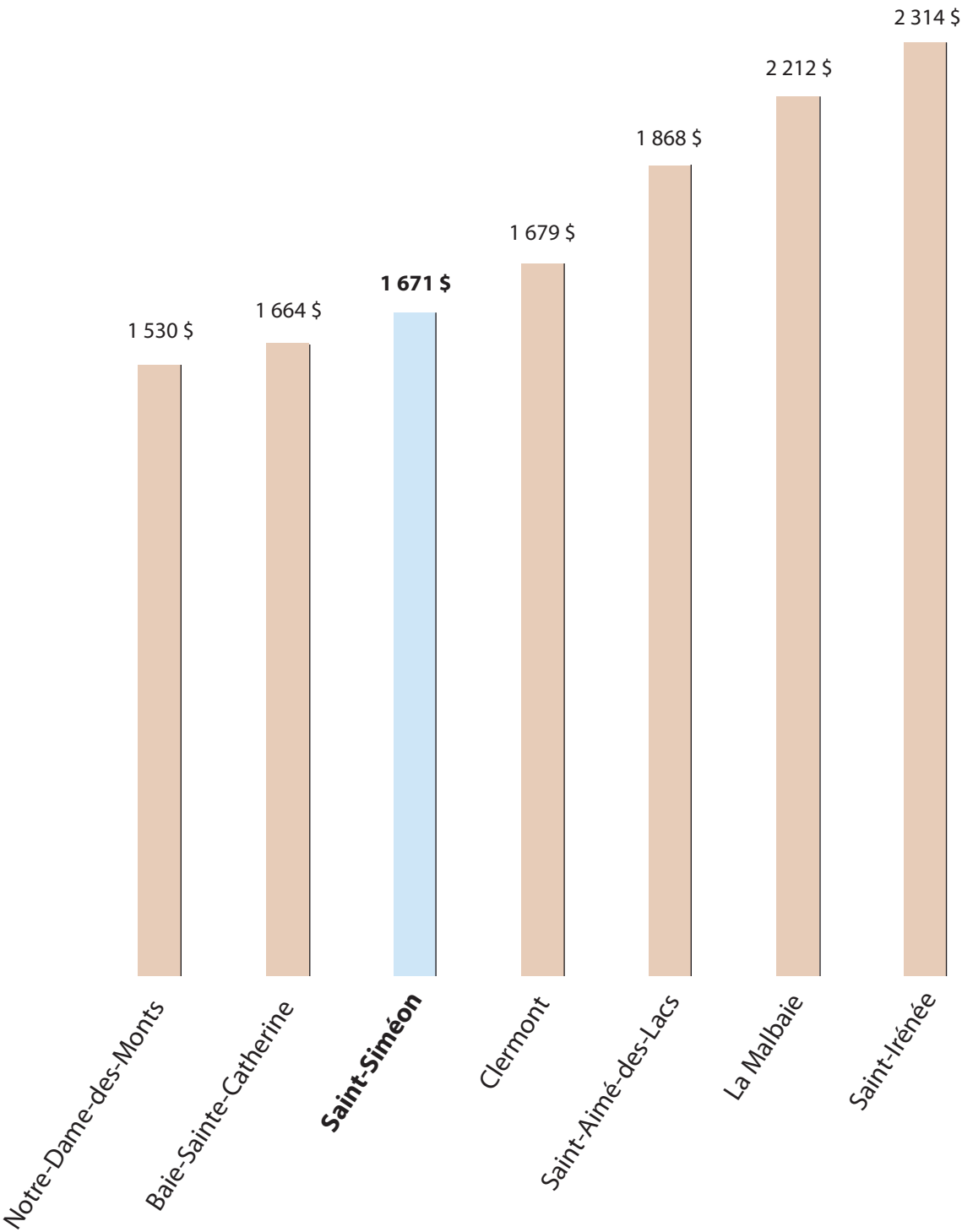


Taux de la taxe foncière - Récapitulatif 2009 à 2023

RÔLES TRIENNAUX	ANNÉE	RÉSIDENTIELLE	NON RÉSIDENTIELLE	AFFAIRE	ÉVALUATION IMPOSABLE	BUDGET
	2023	0,95¢	1,29 \$		133 441 250 \$	3 015 000 \$
	2022	0,93	1,27		132 322 350	2 728 500
	2021	0,93	1,27		123 787 700	2 611 550
	2020	0,93	1,27		123 307 800	2 563 660
	2019	0,93	1,27		123 678 000	2 467 000
	2018	0,93	1,27		113 304 300	2 401 915
	2017	0,90		2,75 \$	110 798 000	2 446 535
	2016	0,90		2,75	109 954 100	2 486 870
	2015	0,99		3,35	95 649 300	2 368 875
	2014	0,99		3,35	91 627 700	2 383 832
	2013	0,99		3,35	89 952 000	2 332 365
	2012	0,99		3,35	82 744 340	2 512 292
	2011	0,99		3,35	82 034 680	2 572 070
	2010	0,90		3,25	80 592 680	2 377 944
	2009	0,90		4,00	60 442 840	2 061 900

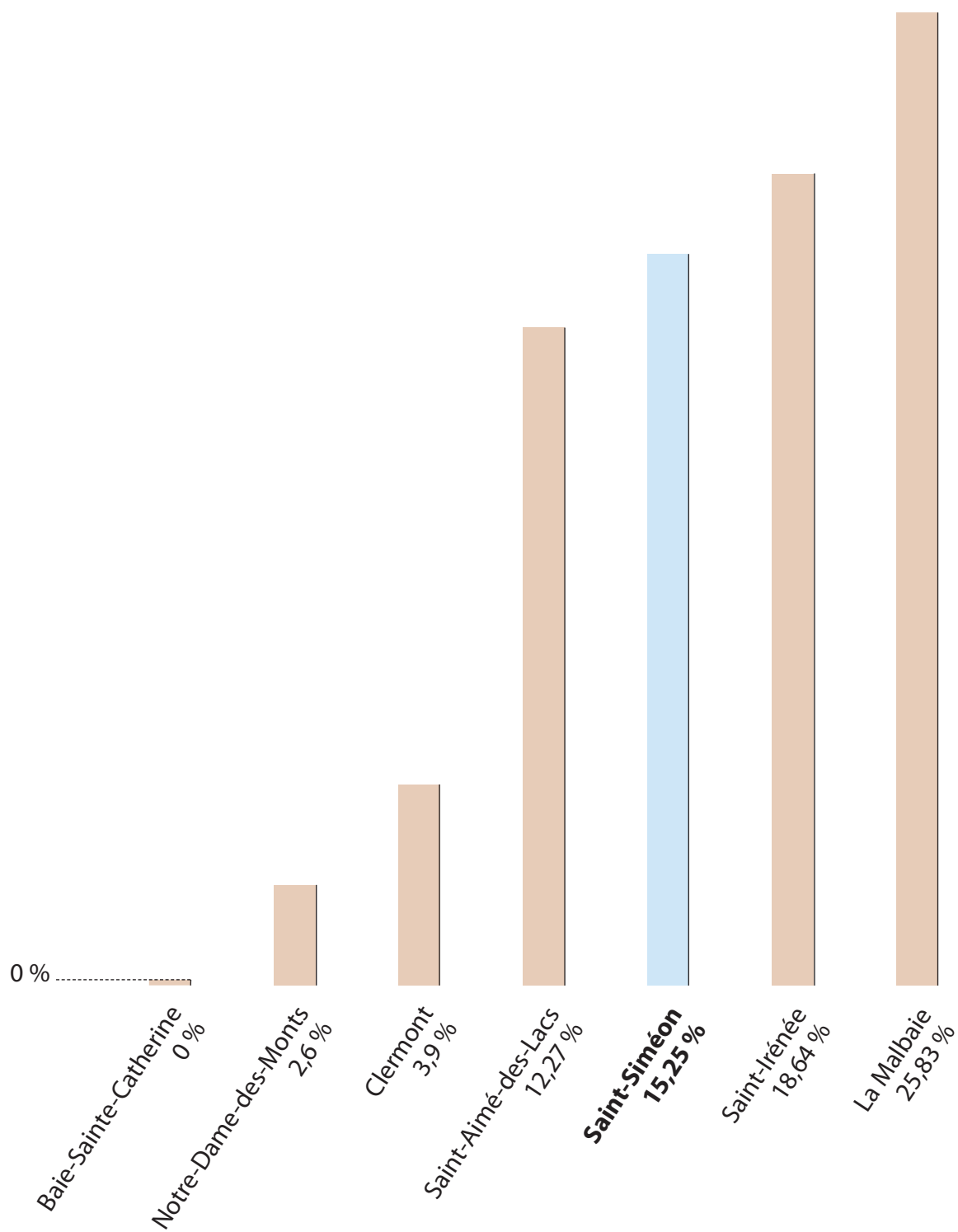


Charge fiscale moyenne des logements - Villes et Municipalités de la MRC de Charlevoix-Est*



* Données provenant du MAMH du 1^{er} novembre 2021

Endettement - Villes et Municipalités de la MRC de Charlevoix-Est*



À noter que le taux d'endettement moyen selon notre classe de population est de 19,43 %

* Données provenant du MAMH du 1^{er} novembre 2021

Informations importantes pour le compte de taxes

Compte de taxes annuel : dates exigibles pour les versements

Pour les comptes de plus de 300 \$ vous avez toujours l'option de payer en 6 versements.

Les dates exigibles sont :



31 mars

1^{er} juin

1^{er} juillet

1^{er} août

1^{er} septembre

1^{er} octobre



Paiement pré-autorisé

Nouveauté : À partir de 2023, en plus de votre compte de taxes annuel, cette procédure de paiement s'appliquera aussi pour les comptes de taxes supplémentaires.

Ainsi, si vous recevez, en cours d'année un compte de taxes supplémentaire dû à des travaux de rénovation ou autres, vous n'aurez donc plus à vous préoccuper de faire le paiement.

Si vous possédez plus d'une propriété, il est important d'inscrire tous les matricules dont vous désirez opter pour le paiement pré-autorisé.

VIRAGE VERT

Envoi des comptes par courriel

Nous vous incitons à adhérer à cette méthode.

C'est simple, vous n'avez qu'à nous faire parvenir votre adresse courriel dès maintenant en téléphonant au bureau municipal à 418 620-5010 ou par courriel à info@saintsimeon.ca

À noter que si vous vous êtes inscrit l'an passé, vous n'avez pas à refaire la demande.

Paiement de compte de taxes en ligne

Si vous procédez au paiement de votre ou vos comptes de taxes en ligne (Accès D ou autres), il est important, si vous avez plusieurs comptes, de créer un dossier par matricule afin que chaque paiement soit associé au bon compte.

Ces informations sont importantes afin d'éviter d'avoir la désagréable surprise de recevoir un avis de rappel pour une facture impayée.

Adhésion au retrait préautorisé

Taxes municipales

TITULAIRE DU COMPTE : TÉL. :

ADRESSE : CODE POSTAL :

MATRICULE (s) :

INSTITUTION FINANCIÈRE :

ORGANISME BÉNÉFICIAIRE

NOM :

MUNICIPALITÉ SAINT-SIMÉON

N° INSTITUTION :

502, RUE SAINT-LAURENT C.P. 98

NO TRANSIT :

SAINT-SIMÉON (QUÉBEC) G0T 1X0

ADRESSE :

418 620-5010

CODE POSTAL :

AUTORISATION DU RETRAIT

Chaque retrait correspondra à un montant variable, lequel me sera communiqué, par écrit, au moins trente jours avant la date d'échéance.

Je soussigné(e), autorise l'organisme bénéficiaire à effectuer des retraits dans mon compte n°, détenu à l'institution financière.

Signature du titulaire : Date :



JOINDRE UN SPÉCIMEN DE CHÈQUE

IMPORTANT : Si vous changez de compte bancaire ou d'institution financière, veuillez nous en aviser.



*Joyeuses
Fêtes!*

DE VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Sylvain Tremblay, maire
Martine Tremblay, district #1
Michel Kowalew, district #2
Joannie Bouchard, district #3
Claude Poulin, district #4
Dany Tremblay, district #5
Gilles Harvey, district #6